

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 18 juillet à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

08 juillet 2017

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 12 | 11 | 11 |

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : Mme HUGUE, M. ENGRAND, M. GAGE et M. MADIOT

| | |
|---|----------------|
| Désignation des membres de la Commission Transport Scolaire non urbain | Rapport |
| | N°3 |

L'article 8 du Règlement des Transports Scolaires du S.I.T.U.S prévoit la mise en place d'une commission « transport scolaire non urbain » composée de 4 personnes issues du Comité Syndical du S.I.T.U.S.

Cette commission doit se réunir, autant que faire se peut, pour statuer sur les demandes de création, de modification et de suppression des points d'arrêt ou des services scolaires ainsi que sur les demandes qui ne seraient pas prévues par le Règlement des transports scolaires.

0.9

Aussi je vous propose les membres suivants :

- Monsieur Alain BEAUDON
- Monsieur Noël CHENU
- Monsieur Joël GAGE
- Monsieur Alain RAVERDY

Monsieur BUREAU au nom de la Ville de Soissons a exprimé le souhait de voir la Ville-centre représentée malgré le fait que cette dernière ne soit pas concernée par la desserte Transport scolaire Scol'Tus.

Suite à cette intervention, il a été procédé à une élection à bulletins secrets.

Le résultat de cette élection est le suivant :

Sur 11 votants dont un vote blanc, dix suffrages exprimés est le chiffre à retenir :

- Monsieur Alain BEAUDON : 10 voix
- Monsieur BUREAU : 1 voix
- Monsieur Noël CHENU : 10 voix
- Monsieur Joël GAGE : 10 voix
- Monsieur Alain RAVERDY : 9 voix

Sont donc élus à cette commission :

- Monsieur Alain BEAUDON
- Monsieur Noël CHENU
- Monsieur Joël GAGE
- Monsieur Alain RAVERDY

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 21 juillet 2017

Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUIL. 2017



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUIL. 2017